

Communauté
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ**

SÉANCE DU 18 MARS 2024

2024_028

ACTIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 mars 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Claude, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, ROCH Jean-Marie, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno.
En exercice	62	
Titulaires Présents	43	
Suppléants Présents	6	
Pouvoirs titulaires	8	
Votants	57	

PRÉSENTS Suppléants : AUGRIT Corinne, BARRAUD Francine, DACKOW Jean-Michel, NOËL Marie-Thérèse, ROUSSEAU Michel, SAUZIN Anne.

POUVOIRS hors suppléant :

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à OVAN Nicolas ;
- COURTIOUX Vincent qui donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia ;
- GORIN Claudine qui donne pouvoir à SCHIRA Bruno ;
- IMBERT Ginette qui donne pouvoir à SAILLARD Madeleine ;
- LAVERGNE Viviane qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice ;
- MOREAU Pierre-Charles qui donne pouvoir à PERRIN Jean-François ;
- SINGEOT Anne-Marie qui donne pouvoir à ESCLAMADON Jean-Marie.

Excusés : BREGEAUD Laurent, BREGEON Pascal, GENTY Guillaume, MAURY Alice, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame Virginie FILLOUX est élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie ESCLAMADON, Vice-Président en charge de l'habitat et de l'urbanisme, s'exprime en ces termes :

L'Assemblée départementale a adopté, par délibération en date du 20 octobre 2022, la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat (PDH) pour la période 2023-2027. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner trois dossiers, pour montant global de subvention de 1 873.50 € :

- Dossier de Mme Zipper (Saint-Léger-Magnazeix) : amélioration énergétique de son logement, pour un montant de subvention de 615 € ;
- Dossier de Mme Augier (Cieux) : amélioration énergétique de son logement, pour un montant de subvention de 665 € ;
- Dossier de M. Dutheil (Le Dorat) : adaptation de son logement, pour un montant de subvention de 593.50 € ;

Les éléments constitutifs de la demande sont répertoriés dans le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°2021_165 du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Vu la délibération n° 2022_174 du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat pour l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne pour la période 2023-2027 ;

Considérant les deux demandes de subventions reçues et annexées à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les deux subventions suivantes :

- Une subvention de 615 € à Mme Zipper, pour l'amélioration énergétique de son logement,
- Une subvention de 665 € à Mme Augier, pour l'amélioration énergétique de son logement.
- Une subvention de 593.50 € à M. Dutheil, pour l'adaptation de son logement.

Ces subventions seront versées au titre de l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat, selon la répartition précisée dans le tableau annexé.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le **22 MARS 2024** 

ID : 087-200071942-20240318-2024_028-DE

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le Président
Date de signature : 22/03/2024
Qualité : Signature des ACTES par le Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Programme départemental de l'habitat - Demandes de subventions

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
 Reçu en préfecture le 22/03/2024
 Publié le **22 MARS 2024**
 ID : 067-200071942-20240318-2024_028-DE

Eléments constitutifs du projet					Propositions de subvention soumises à délibération							
Porteur de projet	Type de propriétaire	Nature du projet	Descriptif des travaux à réaliser	Coût estimatif des travaux	Date du Conseil	sub. travaux			sub. AMO			TOTAL CC
						ANAH	CD87	CCHLeM	ANAH	CD87	CCHLeM	
ZIPPER Bénédicte 24, le Mas Mauvy 87190 SAINT-LEGER- MAGNAZEIX	occupant	amélioration énergétique des logements	Isolation extérieure et des combles installation de VMC Installation d'un poêle à bois	33285,36 € + 830 € AMO	18/03/2024	22 040,00 €	1 500,00 €	500,00 €	600,00 €	115,00 €	115,00 €	615,00 €
AUGIER Telma La Vêchêze 87520 CIEUX	Occupant	amélioration énergétique des logements	Isolation de la toiture et des murs remplacement des menuiseries Installation d'une PAC air/eau + poêle à bois	47062 € + 930 €	18/03/2024	24 850,00 €	1 500,00 €	500,00 €	600,00 €	165,00 €	165,00 €	665,00 €
DUTHEIL René 6, route de Lamont 87210 LE DORAT	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Création sdb PMR Agrandissement des portes Réalisation de seuils accessibles	17 679,68 € + 900 € AMO	18/03/2024	6 188,00 €	2 210,00 €	300,00 €	313,00 €	293,50 €	293,50 €	593,50 €